

Commerce extérieur: Les détails du plan Abbou

• Une charte nationale pour le développement des exportations

• Un programme triennal pour l'animation commerciale à l'étranger

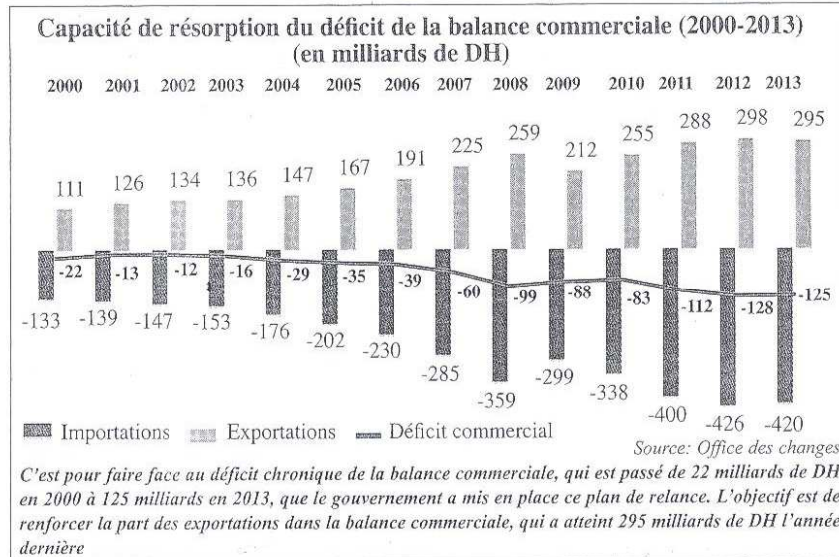
Avec un déficit chronique de la balance commerciale, la mise en place d'un plan d'urgence pour relancer les exportations est l'un des leviers qui devraient permettre au gouvernement de résorber le gap. Plusieurs ministres avaient insisté sur l'importance du développement de l'offre exportable marocaine pour atténuer ce déficit. C'est dans ce cadre que s'inscrit la nouvelle stratégie de Mohamed Abbou pour la relance du commerce extérieur, présentée jeudi dernier à Rabat. Articulé autour de 20 chantiers et 40 mesures, ce plan qui s'étend jusqu'à la fin du mandat de l'actuel gouvernement entend renforcer la présence du Maroc sur les marchés étrangers, not-

tamment à travers une meilleure exploitation des accords de libre-échange. Pour y

atteindre la convergence des différentes stratégies. Cela devra s'accompagner, selon

d'élaborer un programme triennal pour la participation aux salons commerciaux à

l'étranger. Mohamed Abbou a fait savoir que ce document a été déjà finalisé. Parallèlement, il compte s'appuyer sur le réseau des chancelleries marocaines à l'étranger, notamment en termes de veille économique. Il faut dire que les représentations diplomatiques étaient souvent confinées à leurs missions politiques. La nouvelle stratégie de développement des exportations prévoit aussi la mise en place d'un réseau de conseillers commerciaux privés. «Des compétences marocaines à l'étranger se sont déjà portées bénévoles pour servir leur pays dans ce domaine», a fait savoir



arriver, Abbou insiste sur l'importance de «procéder à travers une vision globale, ba-

lancer, d'une évaluation régulière des mesures lancées, afin d'introduire des recadrages en fonction des résultats. Globalement, les chantiers prévus par cette nouvelle stratégie s'articulent autour d'une série de mesures. L'objectif est d'abord de «valoriser et de promouvoir les exportations». Cela devra passer notamment par la mise en place d'une charte nationale pour le développement du commerce extérieur. L'idée est de «mettre en place une vision commune

l'objectif est d'abord de «valoriser et de promouvoir les exportations». Cela devra passer par le regroupement des représentations de l'Agence marocaine de développement des investissements et du Centre marocain de promotion des exportations. Il s'agit aussi d'assurer une meilleure préparation aux prochains accords commerciaux engageant le Maroc. Par exemple,

Rationaliser les importations

Le développement de l'offre exportable constitue un premier volet de la stratégie de rétablissement de l'équilibre de la balance commerciale, qui sera complétée par une rationalisation des importations. Mais «cela ne signifie pas que nous allons fermer les portes. Bien au contraire, il s'agit de protéger le tissu économique national, dans le respect des engagements internationaux du pays», a expliqué Abbou. Il a appelé au «renforcement des moyens du ministère du Commerce extérieur dans le domaine de la protection commerciale».

L'idée est de mettre en pratique les mesures anti-dumping, car «des sociétés marocaines risquent de fermer, si nous ne prenons pas ces mesures de protection», a estimé Abbou. Cela devra s'accompagner par le renforcement du contrôle douanier et de la lutte contre le trafic, notamment en termes de sous-facturation, mais aussi de vérification technique et sanitaire. Le ministre du Commerce extérieur a appelé à «l'accélération de la mise en place d'un système unifié d'identification des entreprises auprès des administrations de la douane, des impôts et de l'Office des changes».

en partenariat avec le secteur privé, et un mécanisme indépendant pour l'évaluation des politiques publiques relatives au commerce extérieur». Néanmoins, la réussite de ce plan de relance nécessite d'abord de mettre le paquet sur le renforcement des capacités des entreprises exportatrices. Cela devra se traduire par «la mise en place de représentations régionales pour l'accompagnement et la sensibilisation des opérateurs aux programmes d'appui au commerce extérieur». L'objectif est «d'élargir la base des entreprises exportatrices». L'idée est aussi

le gouvernement devra évaluer au préalable les effets potentiels de ces conventions sur le Royaume. D'ailleurs, «nous avons lancé une étude d'impact relative à l'Aleca actuellement en cours de négociations», a noté le ministre. Celui-ci entend pousser vers une meilleure utilisation des accords de libre-échange déjà en vigueur, et qui «restent encore sous-exploités».

M. A. M.